

CONVENTION

Entre la Métropole Aix Marseille Provence – Réseau Les Bus de l'Etang et le Collège Henri Fabre à Vitrolles pour l'organisation des actions de prévention

Année scolaire 2016 - 2017

ENTRE

La Métropole Aix Marseille Provence – réseau Les Bus de l'Etang situé Rond Point de la Pierre Plantée, BP 80072, 13742 Vitrolles représenté par Jean Claude GAUDIN, Président en exercice

ET

Le collège Henri Fabre situé 65 Boulevard Paul Guigou, 13127 Vitrolles, et représenté par Mr Dominique LEPORATI, Principal du collège

Préambule

La Métropole Aix Marseille Provence – Réseau Les Bus de l'Etang en partenariat avec les structures d'animations socio-éducatives et les établissements scolaires, a mis en place un programme de prévention et de promotion du réseau de transport « Les Bus de l'Etang ». Ce programme se concrétise par :

- **La présence des agents de Prévention - Médiation** à l'intérieur des bus, aux abords des haltes routières. Leurs missions sont d'assister les conducteurs, d'accompagner et d'aider tous les usagers du réseau avec une approche plus spécifique pour les publics jeunes et adolescents.
- **L'organisation et la gestion d'animations par le Service Prévention Médiation** : foot en salle, tournois sportifs... Ces animations sont mises en place par le service Prévention Médiation de la Métropole avec la participation des structures socio-éducatives partenaires et / ou des établissements scolaires associés. L'encadrement et la gestion de ces animations sont assurés par les animateurs référents de chaque structure participante et coordonnés par la responsable du service.
- **La participation active aux animations proposées par les structures et / ou les établissements scolaires**. Celles-ci doivent permettre d'effectuer un travail de sensibilisation et de promotion du réseau de transport, de réaliser avec les publics ciblés des actions autour des thèmes de la citoyenneté, du transport public et d'avoir une approche plus spécifique de sensibilisation et de prévention aux phénomènes de prédélinquance et d'incivilités.

Le service Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – réseau les Bus de l'Etang intervient auprès des structures par le biais :

- D'une participation logistique : mise à disposition de bus, attribution de récompenses.
- De la participation des agents de Prévention Médiation aux animations proposées: tournois sportifs, sorties de proximité...
- De l'intégration des agents de Prévention Médiation à la structure sur la base de projets définis avec la responsable du service.

NB : Les agents de Prévention Médiation sont pilotés et assistés par les animateurs référents de la structure. Ils ne peuvent en aucun cas apparaître comme des porteurs de projets ou assurer la responsabilité d'un groupe.

Ces actions sous-tendent les objectifs suivants :

- promouvoir le réseau de transport au sein des différents quartiers
- informer et sensibiliser les publics à l'utilisation du transport en commun
- Favoriser la rencontre entre les différents acteurs : conducteurs, contrôleurs, service prévention médiation et les publics adultes, jeunes et enfants
- mettre en place un travail spécifique de prévention avec le public « jeune » permettant de :
 - Créer avec eux des relations privilégiées en favorisant le dialogue afin qu'ils acceptent de respecter les règles de vie existantes sur le réseau
 - Les placer en situation de revalorisation et de responsabilisation par leur implication active à la mise en place des projets.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'organisation, les obligations de chaque partie et le financement des actions de prévention prévues en accord entre le service Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – Réseau les Bus de l'Etang et l'établissement scolaire.

Article 2 : Durée

La présente convention prendra effet à partir de sa notification et se terminera le 30 juin 2017.

Article 3 : Les actions prévues en 2016/2017

1. Dispositif « Ecole ouverte »

Le collège Henri Fabre organise à chaque période de vacances scolaires une « école ouverte » : dispositif qui permet sur un temps extra-scolaire de réunir élèves et professeurs autour d'animations éducatives, sportives et / ou culturelles : révisions scolaires, ateliers sportifs, ateliers arts plastiques, sorties de proximité Sur l'année scolaire 2016 – 2017, le

collège organise 3 sessions d'école ouverte : 1 semaine durant les vacances d'hiver ; 1 semaine pendant les vacances de Printemps ; 2 semaines durant les vacances d'été.

Les objectifs sont de :

- Favoriser l'échange, la relation entre les membres du groupe, les adultes encadrant les séances sportives permettant ainsi de favoriser la relation professeur/ élève et par transposition la relation adulte / adolescents
- Créer des liens privilégiés entre les élèves et le personnel du service Prévention – Médiation afin de faciliter le travail de prévention sur le réseau de transport

2. Action de prévention et de sensibilisation

Le fonctionnement de nombre de ces élèves : fonctionnement en groupe, sentiment d'anonymat, besoin d'aller vérifier les limites, pas ou peu de conscience des conséquences des actes posés... montre l'intérêt à développer auprès de ce public une action de sensibilisation, d'information et de prévention. Il est donc prévu d'intervenir auprès des élèves de 4^{ème} à raison d'une séance d'une heure environ dans le cadre du programme d'éducation à la citoyenneté.

Ces interventions se font sous la forme d'échanges entre les élèves et les représentants professionnels du réseau (conducteurs, contrôleurs, service Prévention Médiation, Service communication).

Les objectifs sont de :

- favoriser les relations entre les élèves et les professionnels du réseau
- leur apporter des explications relatives au fonctionnement du réseau
- les prévenir et les sensibiliser aux conséquences des actes posés

3. Sorties de proximité – mise à disposition de bus

Le collège développe certains projets nécessitant l'utilisation de transport collectif : sorties culturelles ou sportives ; soirées spécifiques. Le service Prévention Médiation de la Métropole met à disposition des bus ou permet l'utilisation du réseau de transport les bus de l'Etang selon un calendrier défini avec l'établissement.

Article 4 : Intervention du Service Prévention Médiation

L'éducateur sportif et/ ou les agents de Prévention Médiation interviennent dans le cadre des animations proposées durant les sessions d'école ouverte. Ils assurent l'animation et l'encadrement des séances sportives ainsi que l'accompagnement des sorties de proximité pour lesquelles l'utilisation du réseau ou la mise à disposition d'un bus a été convenue.

L'éducateur sportif et / ou la responsable du service animent les séances organisées par le collège dans le cadre des actions de prévention et de sensibilisation à l'utilisation du réseau de transport urbain « Les bus de l'Etang »

Article 5 : Droits et obligations de chaque partie.

Le collège s'engage à :

- Mettre à disposition les locaux ainsi que les fournitures nécessaires aux activités convenues
- Inscrire les participants aux animations prévues dans la présente convention avant le démarrage des activités permettant ainsi aux animateurs référents une organisation plus précise de l'activité.
- Communiquer au service Prévention Médiation de la Métropole le nombre de participants inscrits à chaque atelier.

- Garder la responsabilité des participants, l'activité ayant lieu dans le cadre des activités organisées par la structure.
- Organiser des rencontres entre les participants, les parents et les animateurs référents permettant aux participants et parents d'être acteurs des actions mises en place. Le service Prévention Médiation de la Métropole participera aux réunions de préparation.

Le service Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – réseau Les Bus de l'Etang s'engage à :

- Mettre à disposition du personnel (éducateur sportif, agent de Prévention Médiation ou responsable du service)
- Mettre à disposition un moyen de transport ou permettre l'utilisation du réseau de transport si les deux parties conviennent de cette nécessité.

Article 5 : Financement

La Métropole Aix Marseille Provence – Réseau Les Bus de l'Etang assure la prise en charge financière des transports prévus dans le cadre de l'utilisation du réseau urbain.

Au terme des actions définies dans la présente convention, le collège établira en collaboration avec la responsable du service de Prévention Médiation de la Métropole, une évaluation globale de(s) action(s) réalisée(s).

Fait en deux exemplaires originaux
A Vitrolles, le

Le Président de la Métropole
Jean Claude GAUDIN

Le Principal du Collège
Dominique LEPORATI